

La Gazette

de Noyant d'Allier

Journal municipal trimestriel

- Nouvelle édition -

OCTOBRE 2008

N°3

Infos

Aide à la cuve

Les personnes non imposables sur les revenus 2007, se chauffant au fioul, peuvent prétendre à une aide de 200 € pour leur habitation principale pour des factures comprises entre le 1^{er} juillet 2008 et le 31 mars 2009. Renseignements en Mairie.

Ordures ménagères

Le ramassage des ordures ménagères le lundi matin (Corons et bourg) prendra fin le lundi 27 octobre inclus.

Sécurité

Le stationnement est interdit sur les bandes jaunes (arrêt de bus, boulangerie, entrée de l'école).

Dégradations

Plusieurs dégradations de biens et matériels communaux sont à déplorer au cours de l'été : fleurs arrachées, boîtes aux lettres forcées à la Poste, main courante cassée au stade, banc dégradé à la cité de la brosse, tags sur des panneaux, véhicules volés, dégradations du vélorail...

Des particuliers ont aussi à déplorer des actes de vandalisme.

Ces incivilités nuisent gravement au bien être dans la commune. La gendarmerie est prévenue et une enquête est ouverte. Les auteurs seront poursuivis.

Sommaire:

Page 1	Edito - Vélorail - infos diverses
Page 2	Enfance et jeunesse
Page 3	Echos du Conseil municipal
Page 4	Associations
Encarts	Conseil des Sages Personnel communal

Septembre est le mois de la rentrée scolaire mais également de la reprise de l'ensemble des activités estivales après cette période estivale.

C'est ainsi qu'il nous a paru important de vous présenter, dans ce numéro de la Gazette, un trombinoscope du personnel communal qui œuvre tout au long de l'année pour vous apporter le maximum de services.

Malheureusement deux personnels techniques sont en arrêt maladie ou accident et ont dû être remplacés par des employés temporaires : Guy Labaye, Peter Lemoal, Dominique Henri.

Je tiens à remercier l'ensemble de ces personnes pour leur compétence et leur dévouement face à des tâches parfois ingrates et de plus en plus variées.

Les services demandés aux communes ne cessent d'augmenter ; pour preuve la loi qui oblige nos collectivités à mettre en place un



Le mot du Maire

service d'accueil au sein des écoles. Cette législation qui a été adoptée en juillet en catimini, sans concertation avec les élus, oblige les col-

lectivités à mettre en place un service de garde dès que 25% des enseignants sont absents en cas de grève (soit dès le premier enseignant absent pour Noyant).

Cette décision soulève un véritable tollé chez les élus (toutes tendances politiques confondues) du fait de la difficulté de mettre en place ce service notamment dans les petites communes rurales. Affaire à suivre...

Michel Lafay

**Réouverture du bar
PMU restaurant
le vendredi
31 octobre**

VELORAIL

La Gazette a demandé à Laetitia et Romuald Malleret de faire un premier Bilan de l'activité vélorail pour cet été :

« La première saison s'achève doucement pour le Vélorail du Bourbonnais.

Avec un été plutôt beau nous avons reçu plus de 5500 visiteurs, tout âge confondu. Ainsi la plus jeune passagère a effectué son baptême de vélorail à l'âge de ... 7 semaines !

Notons également la performance de deux petites dames Moulinoises de 83 ans chacune qui ont effectué le trajet de 10 km Aller/Retour sans être relayées.

Comme quoi : il n'y a pas d'âge pour faire du vélorail !

Ceux qui connaissaient Noyant ont pris grand plaisir à y revenir, avec parfois beaucoup d'émotion. Les autres, qui l'ont découvert, ont été surpris de trouver au cœur du Bourbonnais un petit village aussi atypique.

Nous tenons à vous remercier, toutes et tous, pour l'accueil chaleureux que vous nous avez réservé. Nous avons pu constater que nombre d'entre vous « ont joué le jeu », et ont ainsi contribué à la bonne ambiance qui a régné pendant ces deux mois de « vacances ».

Nous vous rappelons que le vélorail reste ouvert toute l'année (principalement les week-ends) sur réservation uniquement. Renseignement au 06.82.71.42.65





«Le Péri...golo ! Quelle forme ! »

Cette rentrée 2008/2009 fait exploser les prévisions : en trois semaines d'école, 36 familles du RPI ont inscrit au total 56 enfants. Bel effectif pour une reprise !

Valérie et Séverine accueillent les élèves de 7h30 à 8h45 (dès 7h sur inscription préalable) et de 16h40 à 19h.

Tous les mardis et vendredis, des activités et des sorties sont proposées entre 17h15 et 18h15.

L'opération « Les bouchons de l'amour » continue : nouveauté cette année, vous pouvez collecter tous les bouchons en plastique (bouteille d'eau, soda, lait, jus de fruits, bouchons de lessive, de pâte à tartiner, de dentifrice, ...)

Merci à tous les enfants et leurs familles qui font parvenir un petit sac... de « bouchons d'amour » le matin à l'accueil. La collecte de l'année dernière a permis de récolter 103 kg de bouchons !

Valérie Chauvet 04.70.47.22.87

Bibliothèque

Une nouvelle recrue vient renforcer l'équipe des dépositaires : Danièle Marcet de la Pierre Percée. Nous lui souhaitons la bienvenue.

Permanences

Les 3, 7 et 31 octobre

Les 14 et 28 novembre

Les 12 et 26 décembre.



C'est la rentrée !

Le 2 septembre, les élèves ont repris le chemin de l'école. Le RPI accueille cette année 103 enfants (14 à Châtillon, 89 à Noyant). Une bonne moitié d'entre eux (53) fréquentent les 2 classes maternelles, qui se trouvent bien remplies.

Côté adultes, Jocelyne VIGNAU, maîtresse de soutien, a intégré le RASED (Réseau d'Aide à la Scolarité des Elèves en Difficulté). Le reste de l'équipe pédagogique est inchangé.

Comme dans toutes les écoles primaires du pays, une nouveauté apparaît : l'« aide personnalisée ». Ce dispositif s'adresse aux élèves en difficultés légères ou ponctuelles. Les difficultés lourdes restent prioritairement du ressort du RASED, surtout pour les élèves de Cycle 2. A Noyant, cette aide sera dispensée par les enseignantes de 11H55 à 12H25, à partir du lundi 29 septembre. Nous avons choisi cet horaire pour ne pas pénaliser les enfants qui prennent le car et ne pas gêner les familles avec plusieurs enfants, n'ayant pas forcément tous besoin d'aide.

Une année est rythmée par les conseils d'école, rendez-vous institutionnels entre les principaux partenaires adultes de l'école : municipalités, parents, enseignants. Les élections des représentants des parents auront lieu le vendredi 17 octobre.

Et même si le jour de l'an est encore loin, en période de rentrée scolaire, on a aussi envie de souhaiter à chacun « Bonne année ! »

Jocelyne Dauchat



CENTRE DE LOISIRS JACQUES TAQUE

"TOUS A BICYCLETTE"



Cet été, le centre de loisirs a, entre autres activités, initié les enfants à des parcours d'adresse à vélo.

La démonstration de Monsieur le Maire a été très appréciée des enfants et du personnel encadrant.



		1 ^{er} versement	2 ^{ème} versement	AIDE TOTALE
Formation Permis de Conduire 18-25 ans	QF : 0 à 3 000	300 € pour 10h de conduite et obtention du Code de la route.	100 € lors de la 1 ^{ère} présentation à l'examen du permis de conduire	400 €
	QF : 3 001 à 10 500	200 € pour 10h de conduite et obtention du Code de la route		500 €

QF : Quotient Familial

		1 ^{er} versement	2 ^{ème} versement	AIDE TOTALE
Conduite ACCOMPAGNEE 16-18 ans	QF : 0 à 3 000	400 € pour 10h de conduite et obtention du Code de la route.	100 € lors de la 1 ^{ère} présentation à l'examen du permis de conduire	500 €
	QF : 3 001 à 10 500	300 € pour 10h de conduite et obtention du Code de la route		400 €

QF : Quotient Familial

JEUNES : Aide au permis de conduire

La mobilité des jeunes constitue un réel problème en particulier en zone rurale. Dès 18 ans la plupart des jeunes souhaitent passer le permis pour gagner en autonomie, se rendre au travail, où sur son lieu d'étude.

Le Conseil Général de l'Allier a mis en place une aide financière de nature à les aider.

Ouverture de la mairie :

La mairie est ouverte du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h ainsi que le samedi matin de 9h à 12h.



Permanences des élus

Michel Lafay (Maire)

Samedi de 11 à 12h et sur rendez-vous.

Yves Petiot (Adjoint)

Sur rendez-vous le mercredi matin et le vendredi après-midi.

Guy Dauchat (Adjoint)

Sur rendez-vous le mercredi après-midi et le samedi matin.

Marian Bogacz, Marie

Soubrier (Adjoints) et **Julien**

Gayet (conseiller délégué) :

sur rendez-vous.



prochain numéro de la gazette :

Le prochain numéro de la gazette paraîtra début janvier 2009.

La date limite du dépôt des articles est fixée au vendredi 12 décembre.



Remerciements

Séverine Gayet et Stéphane Cluzel remercient toutes les personnes qui leur ont apporté soutien et aide financière suite à l'incendie de leur maison.



Site web

Le site officiel de la commune sera en ligne prochainement. Pour les acteurs de la vie noyantaise, les documents à mettre en ligne sont à remettre en mairie ou envoyés à contact@noyantdallier.fr



VŒUX 2009

La municipalité présentera ses vœux 2009 à la population le **samedi 3 janvier 14H30** à la salle polyvalente.

Echos du Conseil Municipal

Le conseil municipal s'est réuni le vendredi 12 septembre

Ordures ménagères :

La collecte des monstres a lieu actuellement une fois par an.

Le SICTOM a fait l'acquisition d'une déchèterie mobile afin de faciliter les ramassages de monstres.

Repas du CCAS

Il aura lieu le samedi 8 novembre à 12h, salle polyvalente (pour les personnes de plus de 65 ans).

Subvention ASNC :

Le Conseil a voté une subvention équivalente aux années précédentes de 600 € au club de foot. Une subvention exceptionnelle supplémentaire de 200€ a été votée pour favoriser le redémarrage du club.

Relations intercommunales

Un Conseil Municipal commun avec Châtillon se déroulera le vendredi 10 octobre 20H30 dans la salle des fêtes de Châtillon.

« Papy NORE nous a quitté »

C'est avec émotion que les Noyantais ont appris le décès subit du docteur NORE.

Le Conseil Municipal renouvelle ses sincères condoléances à sa compagne et à ses deux fils. Sa disparition laisse un grand vide dans la population de Noyant et des alentours.

Cette perte tragique entraîne des conséquences importantes pour les personnes qui ont perdu leur médecin traitant. Le Conseil Municipal s'est déjà saisi du dossier.

En effet nous avons entrepris des démarches pour trouver un médecin généraliste qui pourrait s'installer à NOYANT. Pour cela nous avons pris contact avec différents partenaires afin d'activer des réseaux de recherches, à savoir :

Le Conseil Général

Le Conseil Régional

L'Ordre des Médecins de l'Allier

Le Docteur BARRAUD vice-président du Syndicat des Médecins Généralistes de l'Allier

Le Docteur CAMPAGNE enseignant à la faculté de médecine de Clermont-Ferrand

La faculté de Médecine de Clermont-Ferrand

L'Union Régionale des Caisses d'Assurances Maladies

La chaîne de télévision « DEMAIN »

SICLER (société qui recherche des médecins pour les communes)

Chacun d'entre eux ne nous a pas caché la difficulté de la tâche mais tous sont mobilisés pour faire aboutir favorablement notre recherche.

Yves PETIOT

Recherche



Mlle Lefevre Myriam nous a fait parvenir cette photo où, enfant, elle pose avec sa mère et son frère.

C'est ce dernier qu'elle recherche depuis quelque temps. Il est né à Dakao (dans la banlieue de Saïgon) en 1953 et possède la double nationalité vietnamienne et française.

Elle demande à toute personne ayant des renseignements sur son frère de la contacter :

Mlle Lefevre Myriam
21, allée de l'Orme - 93140 BONDY



**Villages Vivants
a tenu son
assemblée le
27 septembre**

Le Bureau de l'association a été reconduit.

Activités pour l'année 2009 :

- **Soirée cabaret « Autour des mots »** fin Janvier : récital Bobby Lapointe par J. J. Mercier entrecoupé de contes et histoires racontés par Robert Bernard .

- **Fêtons l'année du Rat** : repas asiatique et animations vietnamiennes le samedi soir 14 mars 2009.
- **Jazz** : l'association est de nouveau candidate pour participer au festival « **Jazz dans le bocage** » en mai prochain.
- **Découverte des champignons** à l'automne (sous réserve).
- **Démonstration d'Ikebana** et exposition en novembre.

L'ouverture d'un atelier hebdomadaire de pratiques artistiques a été décidée (voir ci-dessous).

15 octobre :

- **Atelier créatif** (p.4)

30 octobre :

- **Démonstration de danses** (p.4)

8 novembre :

- **Repas du CCAS** (p.3)

11 décembre :

- **Repas du club des aînés**

3 janvier :

- **Vœux de la municipalité** (p.3)

NOUVELLES ACTIVITES A NOYANT ?

ATELIER DE DANSES TRADITIONNELLES ET COUNTRY (organisation Retraite Sportive) :

Une démonstration en vue de l'ouverture d'un atelier de danses traditionnelles et country aura lieu le jeudi 30 octobre de 18 à 20H à la salle polyvalente.

Renseignements auprès de Peggy Chamorot (04 70 47 29 65).

ATELIER DE PRATIQUES ARTISTIQUES (organisation Villages Vivants) :

Après-midi découverte de l'atelier créatif le 15 octobre à 16h dans la salle polyvalente (salle du haut). Renseignements auprès de Christine Eumont-Camus (04 70 47 25 86) .

Une activité TAI CHI est également en projet.

Un bon départ pour les footballeurs



Samedi 6 septembre se déroulait le traditionnel Challenge Darson au stade de la Butte. C'est sous le signe du fair-play que Noyant remportait une large victoire (8 à 1) face à l'équipe de Saint Gérard le Vaux, seule équipe à avoir bravé le mauvais temps.

Depuis, le championnat de 3ème division a débuté sous de bonnes augures avec une belle démonstration de l'ASNC contre l'équipe de Gipsy (3 à 1). Débuts d'autant plus prometteurs que cette jeune équipe a su faire preuve de combativité et d'un bon état d'esprit. Une longue saison attend nos footballeurs.

C'est pourquoi les supporters des diables rouges sont attendus les dimanches de match. Venez nombreux!



DEMOCRATIE LOCALE

« La communication et la démocratie locale sont au cœur de notre programme. Ces deux aspects sont indissociables car une bonne information est nécessaire pour pouvoir être un citoyen actif et constructif au sein de sa commune.

La relance du journal municipal et la mise en place d'un site web officiel participent de cet effort de communication. Les réunions publiques que nous mettrons en place dès 2009, le Conseil des Jeunes et le Conseil des Sages seront autant de moyens pour faire vivre la démocratie.

Ces prochains mois, nous allons installer un Conseil des Sages en s'inspirant de ce qui se fait dans d'autres communes (plus de 250 en France). Nous lancerons ensuite le Conseil des Jeunes à la rentrée 2009. »

Guy Dauchat

Mise en place d'un Conseil de Sages, d'Anciens, d'Aînés...

(à partir de textes de la Fédération des Villes et Conseils de sages)

La retraite n'équivaut pas au retrait de la vie citoyenne. Au contraire nombreux et nombreuses sont ceux qui veulent s'investir en mettant une partie de leur temps libre ou de leur expérience au service de leurs concitoyens. Actifs dans les associations les retraités peuvent l'être aussi au sein des Conseils de Sages. Par la connaissance de leur village, par leur temps libre et leur liberté de pensée, ils peuvent se consacrer aux intérêts de leur cité...

Pourquoi un Conseil de Sages ?

Le Conseil de Sages est une instance de réflexion et de propositions. Par ses avis et ses études, il éclaire le Conseil municipal sur les différents projets intéressant la commune et apporte une critique constructive.

Comme toute instance consultative le Conseil de Sages n'est pas un organisme de décision. Cette dernière appartient aux seuls élus légitimés par le suffrage universel.

Que fait-il ?

- il donne son avis sur des dossiers soumis par la municipalité
- il peut être sollicité sur des questions d'intérêt général



- il peut aussi être à l'initiative de projets et de réflexions à mener
- il travaille avec les autres structures participatives (conseil des jeunes, associations....).

Comment fonctionne-t-il ?

Désigné pour 5 ans, le Conseil des Sages se réunit au moins deux fois par an en séance plénière sous la présidence du Maire. Entre deux séances, il organise ses travaux à sa guise au sein de groupes ou de commissions.

En général les thèmes de travail lui sont signifiés par le Maire.

Mise en place du Conseil des Sages de Noyant

Le Conseil des Sages comprendra 15 membres maximum. 10 personnes volontaires seront membres de ce conseil et 5 seront désignées par le Conseil Municipal. Si le nombre de candidatures spontanées excède 10, il sera procédé à un tirage au sort parmi les volontaires le jour de la présentation des vœux de la municipalité le 3 janvier 2009.

Le Conseil peut comporter moins de 15 membres.

Le Conseil des Sages ainsi constitué se réunira en janvier.

Le premier dossier qui lui sera confié pour avis sera celui de l'aménagement du bourg de Noyant.

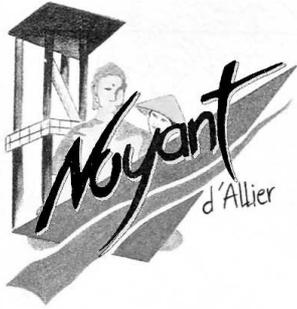
Conditions de candidature :

- Avoir plus de 65 ans au 1er janvier 2009
- Ne plus avoir d'activités professionnelles
- Etre électeur à Noyant

Le conjoint(e)s des conseillers municipaux en activité ne peuvent se présenter.

Une seule personne par couple pourra être membre du conseil.

Les déclarations de candidature au verso peuvent être déposées dès maintenant en mairie et au plus tard pour le 20 décembre 2008.



Rappel des conditions de candidature :

- Avoir plus de 65 ans au 1er janvier 2009
- Ne plus avoir d'activités professionnelles
- Etre électeur à Noyant

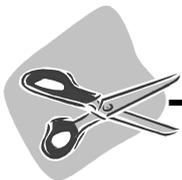
Les conjoint(e)s des conseillers municipaux en activité ne peuvent se présenter.
Une seule personne par couple pourra être membre du conseil.

Les déclarations de candidature peuvent être déposées dès maintenant en mairie et au plus tard pour le 20 décembre 2008.

Quelques considérations générales

Le conseil des sages, créé à l'initiative du Conseil Municipal, est une structure autonome consultative de la municipalité. Sages et élus municipaux œuvrent en bonne intelligence et respectent les prérogatives de chacun.

Le conseil des sages assure bénévolement une fonction de réflexion, de médiation et d'information. Le conseil des sages n'assure pas de réalisations concrètes. Il ne dispose donc pas de budget.



ACTE DE CANDIDATURE

DÉCLARATION DE CANDIDATURE CONSEIL DES SAGES DE NOYANT D'ALLIER

Je soussigné(e)

NOM:

Date de naissance :

Adresse :

Tél.

Déclare faire acte de candidature pour le Conseil des Sages de Noyant d'Allier.

Rappel des activités professionnelles (exercées avant la retraite) et associatives (facultatif)

Date :

Signature

Bulletin à compléter et à remettre au secrétariat de la Mairie avant le samedi 20 décembre 2008.

Sans eux, on ne pourrait remplir nos formalités administratives ; les rues, les espaces verts et les locaux communaux ne seraient plus entretenus ; l'école et les services de garderie ne fonctionneraient plus... Ce sont

LES EMPLOYES MUNICIPAUX DE NOYANT

que nous vous invitons à mieux connaître dans ce numéro de la Gazette !

Personnel administratif

Fabienne JACQUET, Secrétaire de Mairie, en charge notamment des affaires sociales, du personnel, de la paye

Maurice CHALMIN, Secrétaire de Mairie, en charge plus particulièrement de la comptabilité communale de l'urbanisme et de la mise en application des décisions du Conseil Municipal

La Mairie étant le dernier maillon de la chaîne administrative, situé au plus près des citoyens, une foule croissante d'informations ou renseignements aussi divers que variés, parfois insolites, sont sollicités du secrétariat.

Pour cela les agents essaient du mieux possible de vous aider ou de vous orienter en fonction de leurs compétences ou des informations qu'ils peuvent obtenir d'autres services. Personne n'a la science infuse.....



**Fabienne
Jacquet**



**Maurice
Chalmin**

Personnel technique



**Jean-Luc
Gayet**



**Joannès
Chabrot**



**Frédéric
Gayet**



**Martine
Joly**

Jean-Luc GAYET qui est le plus ancien de l'équipe, assume la responsabilité de ce service très vaste également, mais très prenant, qui va de l'entretien de la voirie aux travaux de bâtiments, mais aussi le cimetière et les espaces verts, en un mot, tout ce qui concourt à un cadre de vie agréable dans la commune, tant pour les habitants que pour les nouveaux arrivants sans oublier les touristes, très sensibles à la qualité de l'accueil dans le village.

Il est secondé dans ses tâches par **Joannès CHABROT & Frédéric GAYET**.

Malheureusement depuis quelques temps, le sort s'acharne sur le personnel communal avec de nombreux et longs arrêts de travail. Jean-Luc et Joannès étant en arrêt maladie, il a du être fait appel à du personnel temporaire pour assurer la continuation des différentes missions.

Martine JOLY s'occupe de l'entretien des locaux du 1^{er} étage de l'école, de la Mairie, de la salle polyvalente ainsi que de l'entrée et l'escalier qui dessert les appartements de la Poste.

Personnels de l'école, d'animation et de la cantine

Jacqueline
Dubois



Jacqueline DUBOIS assure les déjeuners de 80 élèves tous les jours d'école, gère l'approvisionnement de la cantine et vend les tickets de cantine tous les mardis soir à la Mairie de 16 h à 17 H.

Suzanne BÉGUÉ ATSEM, assiste Mme BOUDET, enseignante de maternelle dans son travail avec les enfants.

Suzanne
Bégué



Caroline DRAB ATSEM, assiste Mme RUELLAN auprès des élèves de la maternelle.

En outre, Suzanne et Caroline sont également chargées du service à la cantine pour les tous petits et les aident à manger. Caroline, quant à elle, assure la gestion du centre de loisirs les mercredis après-midi et les vacances scolaires excepté Noël.

Caroline
Drab



Valérie
Chauvet

Valérie CHAUVET accueille les enfants à l'Accueil Péri-scolaire tous les jours d'école de 7 H à 8 H 45 et de 16 H 30 à 19 H.

Séverine
Gayet



Séverine GAYET aide Valérie les soirs, lorsque l'effectif de garde est important. Toutes les deux assurent l'entretien de leurs locaux.



Isabelle
Auburger

Isabelle AUBERGER est assez polyvalente puisqu'elle assure en permanence le ménage du rez de chaussée de l'école 2 soirs par semaine et assiste également Suzanne et Caroline à la cantine pour l'aide aux petits ainsi que la surveillance pendant les repas.

C'est elle également qui accompagne matin et soir les enfants dans le car scolaire.

Enfin, pendant les vacances scolaires, elle aide Caroline au Centre de Loisirs.

Chantal
Willems



Chantal WILLEMS est chargée de l'entretien du rez de chaussée de l'école 2 jours par semaine en permanence, elle assure "au pied levé" les remplacements à l'école de Suzanne ou Caroline, à la cantine de Jacqueline et vient (en cas d'effectifs très importants), renforcer les équipes de l'accueil périscolaire et du centre de loisirs.